



Cher(e)s Collègues,

La CGT tient à souligner la décision de Monsieur le Maire de ne pas imputer les agents de la mairie et de la métropole de leur droit à congés et RTT par la non application de l'ordonnance 2020-430 du 15 avril 2020, pour les agents qui ont été placés en ASA et / ou en TCD durant la période de confinement.

Le gouvernement, sans consultation avec les partenaires sociaux, s'est permis via cette ordonnance le vol d'un droit acquis par la lutte : le droit à congés !

Alors que les agents dans les services publics ont été particulièrement mobilisés pour faire face à la crise sanitaire, le gouvernement sous le prétexte de la continuité du service public à la sortie de la crise, entend bien priver ses agents de leur droit au repos, pourtant bien mérité !

Cette ordonnance entraîne d'importantes discriminations et d'inégalités de traitement entre les agents et surtout envers les femmes. En effet, les femmes majoritaires dans la Fonction Publique ont été massivement mises en autorisation d'absence pour garde d'enfant et c'est encore à elles de payer une réduction drastique de leurs jours de repos !

Pour rappel, le confinement de la Population a été décrété par le gouvernement pour ne pas mettre en péril nos hôpitaux qui sont à ce jour au bord de l'implosion.

Il faut rappeler que les urgences étaient en grève avant l'arrivée du Covid-19, dénonçant des conditions de travail dégradées, des salaires dérisoires, le manque de personnel, le manque de matériel ...

La CGT depuis longtemps combat aux côtés des personnels soignants cette politique libérale qui, en affaiblissant l'Hôpital Public fait la part belle aux cliniques privées et leurs actionnaires : cliniques qui se sont d'ailleurs révélées incapables de suppléer les hôpitaux pour accueillir les patients infectés.

C'est donc une fois de plus que l'état a laissé aux élus des collectivités territoriales le choix d'appliquer ou pas cette mesure pour les agents territoriaux. Une manière de se dédouaner de sa volonté de casse sociale.

Pour nos deux collectivités, nous ne pouvons que nous féliciter du travail engagé et fructueux via les instances paritaires de nos représentants syndicaux élus avec Monsieur le Maire, Président.

Depuis le début de cette crise sanitaire, Monsieur le Maire n'a eu de cesse de déclarer que sa priorité était la santé des usagers mais également celles des agents. Par cette prise de décision, il souligne son attachement profond, au service public et à tous les agents qui ont œuvré à sa continuité.

Nous espérons que dans le cadre des discussions qui seront engagées la semaine prochaine au sujet de la prime covid-19, le dialogue social sera tout autant constructif et favorable aux agents. Pour information, nous sommes dans l'attente des décrets relatifs à l'attribution de cette prime et au montant maximal fixé.

Plus que jamais, le rôle des syndicats s'avère essentiel pour la défense de l'intérêt des agents.

La CGT s'inscrit totalement dans cet objectif : c'est le sens de notre action au quotidien à vos côtés.

Fraternellement